

**En MARS 2016,**  
**FEMMES RETRAITÉES, soyons**  
**nombreuses dans les mobilisations !**



**8 MARS**  
**10 MARS**



## **Le 8 MARS : Journée internationale des luttes des femmes**

Les femmes ont mené de grandes luttes pour leur autonomie financière, le droit à un emploi, le droit à l'égalité professionnelle, mais aussi le droit à la contraception et à l'IVG... Malgré ces avancées, le gouvernement annonce en 2016 que **la pension des femmes est encore inférieure à celle des hommes de 39,5 % en moyenne** .

Les femmes partent plus tard à la retraite, **elles sont plus nombreuses à toucher les minimas retraite et plus nombreuses à être en dessous du seuil de pauvreté**. Au moment de leur retraite, les femmes subissent les conséquences d'une carrière professionnelle de « femmes » : salaires inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes, travail précaire, non-reconnaissance

des qualifications, temps partiels souvent imposés, discriminations dans le déroulement de carrière dues à la maternité, congés parentaux, charges familiales peu partagées..

**Les dernières réformes des retraites pénalisent largement les femmes** : recul de l'âge de départ, augmentation des années cotisées, décote, suppression de certains droits familiaux...



- ➔ **En octobre 2015, la CGT n'a pas signé l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC du secteur privé : l'effort repose quasi exclusivement sur les salarié.e.s et les retraité.e.s. Les femmes sont les plus sacrifiées : le système d'abattement qui va allonger d'un an la durée de cotisation exigée pour toucher sa pension sans subir de décote pénalise particulièrement les femmes qui ont des carrières plus courtes. Et pourtant, lors de la négociation, on savait qu'en 2014 la pension moyenne de l'AGIRC des femmes ne représentait que 40 % de celle des hommes, et que pour l'ARRCO, les femmes liquident leur retraite 8 mois plus tard que les hommes.**
- ➔ **De même, les mesures fiscales récentes comme la suppression de la demi-part fiscale des veufs et veuves, l'imposition de la majoration de 10 % pour 3 enfants ou plus pénalisent majoritairement les femmes, alors que ces dispositifs permettaient d'augmenter leurs petites pensions.**

- **Profitons du 8 mars pour débattre, avec les femmes, des propositions de la CGT sur l'égalité et l'augmentation des pensions.**
- **Soyons nombreuses dans les initiatives salariées et citoyennes pour l'égalité femmes/hommes.**
- **Le 8 mars c'est aussi l'occasion d'appeler les femmes retraité.e.s à franchir le pas de la syndicalisation.**

**Le 8 mars 2015 ne doit pas être une journée sans lendemain.  
Il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes.**



## **Le 10 MARS : Journée nationale d'actions des retraité.e.s, à l'appel des organisations syndicales et associations de retraité-es**

En 2014 et 2015, à l'initiative de 9 organisations syndicales et associations de retraité.e.s, les femmes ont été nombreuses dans les manifestations pour réclamer l'augmentation de leurs pensions, gelées par le gouvernement depuis 2013. Il faut y ajouter les mesures

fiscales néfastes (suppression de la demi-part fiscale des veufs et veuves, imposition de la majoration de 10 % pour 3 enfants ou plus), la hausse des frais de santé, des mutuelles, des loyers, du gaz, de l'électricité, des transports, le désengagement des Services Publics...

**Pouvoir d'achat  
Perte d'autonomie  
Santé  
Retraité.e.s  
avec la CGT  
faites-vous entendre !**

**Endécembrelesparlementairesontvoté 3 nouvelles lois « d'austérité »** (loi Santé, loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi de financement de la Sécurité Sociale) qui sont un nouveau « tour de vis » pour diminuer le financement des établissements de santé et d'action

sociale, maisons de retraite... et pour geler les salaires et les pensions.

**La politique d'austérité est contraire à une politique de relance de l'économie et de l'emploi, et appauvrit encore davantage les plus démunies.**

***Le financement de retraites décentes et de services publics est possible,  
il suffit de partager les richesses !***

### **Le 10 mars : MOBILISONS-NOUS**

- ▶ **POUR l'augmentation des pensions et retraites**
- ▶ **POUR le rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat**
- ▶ **POUR la prise en charge de l'aide à l'autonomie entièrement par la Sécurité Sociale**
- ▶ **POUR toutes nos revendications en matière de fiscalité, de services publics, pour vivre une retraite décente.**



### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Établissement (nom et adresse) : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr) - Tél. : 01 55 82 87 82